

echos

D E L A F O N C T I O N P U B L I Q U E



Le Sénat :

**une institution
non démocratique ?**

Résultats de la FGAF aux CT des 3 FP

au 22 décembre 2014

CT	Nature des chiffres électoraux	RESULTATS DES ORGANISATIONS													
----	--------------------------------	-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

F P E	Inscrits	Votants	Participation	Suffrages exprimés	*	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FA FP	FGAF 10 OS	FO	FSU	SUD SOLIDAIRES	UNSA	DIVERS
	2 255 268	1 179 915	52,32%	1 117 840	Nb. Voix	156 006	37 472	61 083	150 134	0	29 062	189 883	174 130	100 237	165 684	54 149
				%	13,2%	3,2%	5,2%	12,7%	0,0%	2,5%	16,1%	14,8%	8,5%	14,0%	4,6%	
	CS FPE		20	Nb. de siège(s) CS		3	0	1	3	0	0	4	4	2	3	*
	Total sièges			Moy. dernier siège CS		43 532										

F P T	Inscrits	Votants	Participation	Suffrages exprimés	*	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FA FP	FGAF 9A FPT	FO	FSU	SUD SOLIDAIRES	UNSA	DIVERS
	1 892 961	1 039 382	54,91%	988 630	Nb. Voix	220 777	34 787	12 689	291 964	73 858	11 040	175 129	32 788	35 697	80 723	19 178
				%	21,2%	3,3%	1,2%	28,1%	7,1%	1,1%	16,8%	3,2%	3,4%	7,8%	1,8%	
	CS FPT		20	Nb. de siège(s) CS		5	0	0	7	2	0	4	0	0	2	*
	Total sièges			Moy. dernier siège CS		36 929										

F P H	Inscrits	Votants	Participation	Suffrages exprimés	*	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FA FP	FGAF UFAS	FO	FSU	SUD SOLIDAIRES	UNSA	DIVERS
	1 064 268	534 243	50,20%	512 890	Nb. Voix	128 021	14 936	2 375	162 526	1 491	2 356	121 845	167	43 444	25 458	54 149
				%	24,0%	2,8%	0,44%	30,4%	0,28%	0,44%	22,8%	0,03%	8,1%	4,8%	10,1%	
	CS FPH		20	Nb. de siège(s) CS		5	0	0	7	0	0	5	0	2	1	*
	Total sièges			Moy. dernier siège CS		23 218										

3 F P	Inscrits	Votants	Participation	Suffrages exprimés	*	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FA FP	FGAF	FO	FSU	SUD SOLIDAIRES	UNSA	DIVERS
	5 212 497	2 753 540	52,83%	2 619 360	Nb. Voix	504 804	87 195	76 147	604 624	75 349	42 458	486 857	207 085	179 378	271 865	54 149
				%	18,3%	3,2%	2,8%	22,0%	2,7%	1,5%	17,7%	7,5%	6,5%	9,9%	2,0%	
	CC FP		30	Nb. de siège(s) CC		6	1	1	8	1	0	6	2	2	3	*
	Total sièges			Moy. dernier siège CC		75 349										

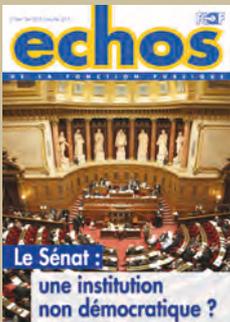
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Attentat contre Charlie Hebdo : la FGAF solidaire de l'indignation citoyenne

Depuis sa fondation en 1949, la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires (FGAF) a toujours défendu les valeurs républicaines, à commencer par la liberté d'expression. Face à la barbarie de l'attentat perpétré contre *Charlie Hebdo*, qui constitue une atteinte manifeste à ces dernières, la **FGAF** ne peut que s'associer à l'indignation générale des citoyens contre de tels actes.

C'est la raison pour laquelle elle invite ses adhérents et sympathisants à participer massivement aux manifestations organisées dimanche partout en France en hommage aux victimes.

Paris, le 9 janvier 2015



Le Sénat : une institution non démocratique ?

Page 2 Élections

- Résultats de la FGAF

Page 3 Édito

- Le Sénat : une institution non démocratique ?

Pages 4 à 5 Actualités

- Élections 2014 : la FGAF a progressé de 120 % !

Pages 6 à 7 Fonction Publique parlementaire

- Sénat : un dialogue social en trompe-l'œil

Pages 8 à 9 CESI

- « Fiscalités en Europe : les administrations fiscales au cœur de la crise »
Colloque de la CESI Académie Europe
(Bruxelles, 9-10 octobre 2014)

Page 10 Fonction Publique Territoriale

- Lettre de la Secrétaire Générale

Page 11 Fonction Publique Hospitalière

- Élections professionnelles du 4 décembre 2014 dans la FPH

Pages 12 à 15 Éducation nationale

- C'est fait !
- Victoire historique du SNE-FGAF
- Élections professionnelles 2014 : les résultats
- Résultats des élections du SPLEN-SUP

Magazine trimestriel de la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires

Directeur de la publication : François Portzer

Rédactrice en chef : Geneviève Peirsman

Siège social et administration :

4 rue de Trévisse - 75009 Paris

Tél. : 01 42 80 00 55

Conception, réalisation, impression :

Compédit Beauregard - Tél. : 02 33 37 08 33

ISSN : 0996-1402

Commission paritaire : 1016S08033

Photos : © Rafael Ben Ari

© Sénat.fr

Pour la première fois, le 4 décembre dernier, en application de la loi de juillet 2010 sur le Dialogue social dans la fonction publique, l'ensemble des fonctionnaires a voté pour élire ses représentants syndicaux. **Si la FGAF demeure, avec les 42 458 voix (1,6 %) qu'elle a obtenues, la plus petite des dix fédérations syndicales de fonctionnaires, c'est aussi celle qui a connu, grâce à une croissance de 120 % par rapport à 2011, la seconde plus forte progression !**

Dans le contexte politique morose que connaît aujourd'hui notre pays, ce grand exercice supposé de démocratie sociale laisse pourtant un goût amer. On ne peut tout d'abord que déplorer une faible participation au scrutin qui, en moyenne, s'est élevée à 51,7 %. Surtout, la loi de juillet 2010 est doublement injuste. En fixant un maximum de 15 sièges quelle que soit la taille des CT ministériels, elle est incohérente : il faut quelques centaines de voix pour être représentatif dans certains ministères, mais plusieurs dizaines de milliers pour l'être dans celui de l'Éducation Nationale ! En outre, fondée sur une logique quantitative, contrairement à une représentativité basée comme précédemment sur les Commissions Paritaires Nationales, elle défavorise les corps les moins nombreux, au premier rang desquels les corps d'encadrement, contrairement à ce qui s'est passé pour le secteur privé en 2008, où les intérêts spécifiques des cadres ont été préservés. **C'est la raison pour laquelle, face à une loi qui ne visait en fait qu'à faire disparaître les petites organisations syndicales indépendantes au profit des grandes confédérations politisées et subventionnées, la FGAF a apporté son soutien à la proposition de loi que vient de déposer au Sénat Mme Mélot, dans le but de corriger ces dysfonctionnements préjudiciables à l'expression démocratique des fonctionnaires.**

Mais, comble de l'ironie, alors même que la vénérable institution républicaine que constitue le Sénat va être bientôt amenée à statuer sur cette proposition de loi courageuse, les personnels du Sénat sont eux-mêmes exclus de tout processus démocratique : **la Présidence du Sénat, qu'elle soit de gauche ou de droite, refuse obstinément, malgré les demandes répétées du SFS (le syndicat largement majoritaire affilié à la FGAF) d'organiser une quelconque consultation pour déterminer démocratiquement la représentativité syndicale parmi les fonctionnaires de la Haute assemblée !**

On le voit, la démocratie sociale au sein de la fonction publique est loin d'être parfaite : à l'heure où l'on évoque enfin la possibilité pour les militaires de se syndiquer comme presque partout en Europe, **comptez sur la FGAF, seule fédération de fonctionnaires véritablement politiquement et financièrement indépendantes et représentative des quatre pans de la Fonction Publique (État, territoriale, hospitalière, parlementaire) à continuer à être à l'avant-garde de ce juste combat !**



CONSTRUISSONS ENSEMBLE LA FONCTION PUBLIQUE DE DEMAIN

Élections 2014 : a progressé de

Grâce à votre soutien, dont nous vous remercions chaleureusement, le scrutin de 2014 a permis à la FGAF, avec une augmentation de 120 % du nombre de ses voix, qui passe de 19 237 en 2011 (0,7 %) à 42 458 en 2014 (1,6 %), d'être parmi les dix fédérations de syndicats de la Fonction Publique, celle qui, après l'UNSA (+ 1 %), a connu la plus forte progression de son audience (+ 0,9 %) en passant de 0,7 % à 1,6 % sur l'ensemble des fonctions publiques.

Cette remarquable performance est notamment due au fait qu'elle a été rejointe en 2011 par le SAFPT qui, avec 11 040 voix dans la territoriale, a progressé pour sa part de 47 %, par rapport au scrutin de 2008. Elle est due aussi aux organisations de l'État qui lui permettent de continuer à siéger au sein du CTM du ministère de l'Agriculture, au titre de l'Alliance du Trèfle (CGC-CFTC-SNISPV) et à celui des Services du Premier Ministre (SAPPM) ; mais aussi de faire une entrée remarquable au CTS de l'Institut National de Veille Sanitaire, avec le SNAPI, et surtout au très convoité CTM du ministère de l'Éducation Nationale, avec le SNALC et le SNE. Par ailleurs, la plupart des syndicats de la FGAF ont obtenu de nombreux sièges dans les Commissions paritaires nationales et locales qui continuent d'être, malgré la loi calamiteuse de juillet 2010, des instances cruciales pour le suivi des carrières des agents des trois fonctions publiques.

On ne manquera pas néanmoins, à l'heure où pourtant les nouvelles technologies font partie du quotidien des fonctionnaires, de déplorer que la publication de ces résultats a pour le moins été émaillée d'une grande confusion dans la Fonction Publique territoriale et hospitalière : dans un premier temps, le 9 décembre, la DGCL avait crédité le SAFPT de 18 000 voix pour finalement, le 19 décembre, attribuer les 7 121 voix du SAFPTR à la FA-FPT, tandis que la

DGAFP oubliait purement et simplement de créditer la FGAF des voix du SAFPT, pour finalement, le 22 décembre, se raviser devant nos énergiques protestations... Encore aujourd'hui, 138 voix obtenues au CHU de Nice par le SEL-UFAS-FGAF n'ont pas été comptabilisées dans le décompte officiel au profit de l'UFAS !

On ne peut bien sûr que s'étonner d'un tel amateurisme, frisant la partialité, de la part des énarques qui nous gouvernent : la FGAF ne manquera pas dès lors de déposer des recours devant les instances idoines si elle n'obtient pas, d'ici la publication de la composition des quatre Conseils Supérieurs, une preuve formelle de l'affiliation des uns et des autres, qui soit conforme à la jurisprudence récente en matière de contentieux électoral.

Cette indéniable progression est malgré tout très prometteuse pour le prochain scrutin de 2018 : dans quatre ans, une croissance similaire nous ouvrirait à coup sûr les portes du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'état (CSFPE) et du Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP). Tel doit donc être dès à présent l'objectif de notre fédération : **renforcer nos quinze composantes et constituer un pôle attractif pour les organisations syndicales de fonctionnaires non encore confédérées.** Dans un paysage syndical de la Fonction Publique où

la FGAF 120 % !

l'image du syndicalisme autonome est brouillée par une organisation subventionnée et politisée (UNSA), et une autre quasi exclusivement cantonnée à la Fonction Publique territoriale (FA-FP où 98,1 % des voix proviennent de la FA-FPT dans la territoriale), **la FGAF continue en effet d'être la seule véritable incarnation d'un syndicalisme totalement indépendant, tant politiquement que financièrement, véritablement représentatif de l'ensemble des agents publics.**

Fondée sur d'incontestables valeurs républicaines et totalement respectueuse de l'entière autonomie de fonctionnement des organisations qui la composent, quelle que soit leur taille, **la FGAF doit dès lors, plus que jamais, constituer le point de ralliement de tous ceux qui partagent sa vision pragmatique du syndicalisme dans la Fonction Publique !** ■

François PORTZER

Secrétaire Général de la FGAF

LES RÉSULTATS DE LA FGAF AUX ÉLECTIONS DE 2014

SCRUTINS	SYNDICATS	VOIX	SIÈGES EN CTM ET CTS
CT AEFE	SNALC ET SNE	217	
CTM AGRICULTURE	SNISPV	440	1
CTM CULTURE	FAC	234	
CTM ÉCOLOGIE	SNISPV	133	
CTM ÉDUCATION NATIONALE	SNALC ET SNE	21 152	1
CTM ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	SNALC ET SPLEN SUP	1 705	
CTM FINANCES	FGAF FINANCES	1 833	
CTM INTÉRIEUR	CAP POLICE NATIONALE	353	
CTM JUSTICE	SPS	1 691	
CT INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE	SNAPI	188	2
CTM SERVICES DU PREMIER MINISTRE	SAPPM	604	6
CCM ENSEIGNEMENT PRIVÉ	SNALC	512	
TOTAL FPE	Les 10 OS supra	29 062	
FPT	SAFPT	11 040	
FPH	UFAS	2 356	
TOTAL 3 FP	FGAF	42 458	



Sénat : un dialogue

Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires (FGAF) :
Combien y a-t-il d'organisations professionnelles au Sénat pour 1 150 fonctionnaires ?

Syndicat des Fonctionnaires du Sénat (SFS) :

11 organisations : 9 associations catégorielles et 2 syndicats (le nôtre, transversal, représentant toutes les catégories, et celui des conducteurs automobiles, syndicat catégoriel).

FGAF : À votre avis, pourquoi les autorités du Sénat refusent-elles d'organiser des élections professionnelles ?

SFS : Diviser pour mieux régner, cette politique est toujours d'actualité.

FGAF : Comment se traduit-elle en interne ?

SFS : Dans notre assemblée, mis à part notre syndicat qui est intercatégoriel, les associations et l'autre syndicat sont corporatistes. Ils représentent uniquement leur cadre (qui correspond au Sénat à ce que l'on appelle « corps » dans le reste de la Fonction Publique). Certains d'entre eux, à l'occasion, cautionnent l'administration, même s'ils ne sont pas concernés par les mesures prises. Cela dilue l'opposition et le Syndicat des fonctionnaires du Sénat se retrouve parfois mis en minorité (en termes de représentants du personnel et non pas de personnes représentées).

Ainsi, il est facile de gérer un pseudo dialogue social. Intelligemment, tout est fait pour laisser croire que le droit est respecté au Sénat : par exemple, nous sommes les seuls à avoir un bureau avec une secrétaire affectée à notre syndicat, mais ce n'est que de la poudre aux yeux. Nous avons des délégations d'heures pour travailler dans notre syndicat, mais notre travail nous attend au retour au bureau : en tant que président du syndicat, je dois bénéficier d'un quart temps, cependant mes tâches à mon poste n'en sont pas diminuées pour autant.

Nous élisons chaque année des représentants aux CAP sans que les candidatures soient présentées par les syndicats. Il en va de même pour le CHS et les CTP. Notre administration appelle cela des « élections professionnelles » parce qu'elles ont lieu sur le lieu de travail. Rien à voir avec la loi de juillet 2010.

FGAF : Que peut-on faire contre cela ?

SFS : Le Sénat se sait protégé par la séparation des pouvoirs et l'autonomie parlementaire. Au nom du Syndicat des

fonctionnaires du Sénat, nous avons déposé une QPC (Question Prioritaire de Constitutionnalité) en 2010 au Conseil d'État. Elle a été transmise au Conseil constitutionnel qui a pris la décision de la rejeter, car ce recours pouvait être fait à titre individuel. Un recours individuel est donc en cours au Tribunal administratif de Paris ; le Sénat a beaucoup de pouvoirs et dispose d'antennes un peu partout : nous n'avons que peu d'espoirs que la loi soit respectée.

FGAF : Vous pensez donc que c'est sans issue ?

SFS : Paradoxalement, je pense que la lumière ne peut venir que de l'extérieur, par un recours de la FGAF par exemple ou par la médiatisation de cette auto-exonération de la loi car, en interne, il n'y a rien à espérer. Les politiques nous ont tous dit qu'ils étaient d'accord avec nous mais que l'administration les avait mis en garde contre le risque qu'ils prenaient – s'ils autorisaient ces élections conformes à la loi – de briser le fragile équilibre du dialogue social au Sénat. On en rirait presque ! Soit ils mettent sur le dos de notre hiérarchie une décision qui les arrange bien, et c'est un cruel manque de courage politique de leur part, soit c'est leur volonté propre et on se demande vraiment pourquoi ils ont voté cette loi. De là à penser que les lois ne sont faites que pour les « sans dents »...

FGAF : Comment vivez-vous le fait d'être les seuls salariés français privés d'élections professionnelles (cette année, même les salariés des très petites entreprises ont pu voter) ?

SFS : Mal. Ces élections ont eu lieu à l'Assemblée nationale, notre sœur jumelle, ainsi qu'au CESE. Sur les trois assemblées parlementaires, nous sommes les seuls exclus. C'est cela aussi qui nous choque. Notre administration prend l'Assemblée nationale en exemple quand ça l'arrange, mais pas dans ce cas. Nous nous sentons diminués par rapport à nos collègues des deux autres assemblées.

Notre administration, par cette décision, ne sert pas les sénateurs. Cette mauvaise publicité peut donner une fois encore l'impression que le Sénat est au-dessus des lois car, pour l'opinion publique, si on peut s'exonérer du respect d'une loi, on peut le faire pour toutes. Les sénateurs devraient faire pression sur notre administration afin de rentrer dans le rang, mais là, on rêve !

social en trompe-l'œil

FGAF : Tous les élus sont donc d'accord avec l'administration ?

SFS : Non, sûrement pas. Ce genre de publicité s'arrête au niveau des Questeurs et éventuellement du Bureau du Sénat. Les sénateurs pensent que les fonctionnaires du Sénat sont en général mieux lotis que tout le monde dans tous les domaines (l'administration fait le nécessaire pour tenir cette position). Ils ne peuvent pas imaginer qu'il faille se battre pour obtenir des jours d'enfant malade, ou une amélioration des horaires pour les femmes enceintes. Alors les élections

professionnelles qui n'ont lieu que tous les quatre ans, on n'en parle même pas !

En septembre dernier, au moment des élections sénatoriales, le Sénat a été attaqué comme jamais, que ce soit sur son utilité ou son fonctionnement.

À vouloir continuer à être au-dessus des lois, le Sénat ne se grandit pas et ne va pas vers la fameuse « transparence » souhaitée ! Les dernières attaques violentes laisseront des traces, mais *a priori* elles n'ont pas servi de leçon. ■

Résultats des élections professionnelles pour les Comités Techniques ministériels et d'établissements au CESE et à l'Assemblée nationale

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (4 décembre 2014)

Inscrits	Votants	Participation
155	143	92,3 %

(%)	CFDT	CGT	FO	UNSA	TOTAL
CESE	30,2	6	24,1	39,7	100

ASSEMBLÉE NATIONALE (25 et 26 juin 2013)

Inscrits	Votants	Participation
1 238 voix	834 voix	67,37 %

SNAFAN-FO	SNAFAN-CGT	UNSA-AN
514 voix	179 voix	133 voix



« Fiscalités en Europe : au cœur

Colloque de la CESI Académie

Sujet on ne peut plus d'actualité que celui du dernier colloque, qui a précédé de peu l'accord multilatéral de Berlin du 29 octobre, première étape vers la suppression du secret bancaire, ou le scandale de l'optimisation fiscale au Luxembourg, appelée aussi LuxLeaks, effectuée en toute légalité avec les rescrits fiscaux¹.

Dans un contexte de crise et de maîtrise de la dette publique, l'enjeu est de taille : ce sont mille milliards d'euros pour l'UE (soit 2 000 euros par habitant, ou la totalité des budgets de santé européens) qui s'évadent frauduleusement chaque année.

À une telle échelle, c'est notre contrat social qui est menacé. Car c'est sur la fiscalité que repose la pérennité de l'action publique et les offres de services publics. Payer des impôts, c'est contribuer solidairement en vue d'une redistribution au nom de l'intérêt général. Il s'agit donc d'un fléau à la fois budgétaire et social : face aux fortes contraintes budgétaires, les citoyens honnêtes, doublement pénalisés (travail et consommation), ressentent une injustice et une défiance vis-à-vis des institutions. Lutter contre la fraude, c'est œuvrer non seulement pour l'équité fiscale, mais aussi pour la paix sociale. Que tous paient leurs impôts pour que chacun en paie moins !

Pour nous éclairer sur les politiques fiscales engagées, et pour mieux cerner les divers mécanismes de fraude et d'évasion fiscales, des intervenants extrêmement divers ont été sollicités : employés d'administrations fiscales,

syndicalistes, représentants de la Commission, universitaires et le journaliste Antoine Peillon².

La situation est surréaliste : une fraude de plus en plus sophistiquée, favorisée par la concurrence fiscale *intra* UE (28 systèmes fiscaux nationaux, failles juridiques de la double imposition, distorsion de la concurrence due à la TVA variable) en vue de la contribution fiscale minimale, voire nulle, ce qui exige donc des contrôles plus complexes. Au même moment, les administrations concernées (finances, douanes) voient leurs moyens réduits. Face à la planification fiscale qualifiée d'« agressive » par l'OCDE, menée par les multinationales, *via* parfois des sociétés écrans, en vue d'alléger leur base d'imposition par le transfert des bénéficiaires, l'UE affiche sa volonté de contrer l'optimisation fiscale.

Avec le programme Fiscalis 2020, la Commission, qui ne dispose pas de compétences propres en matière fiscale, comme par exemple fixer un taux minimum d'imposition, veut malgré tout favoriser la transparence, pour amener les États à coopérer entre eux alors que la concurrence fiscale sévit toujours, puisque la règle de l'unanimité retarde l'approbation de directives contraignantes. Ainsi en 2011, la Commission a proposé une directive pour mettre en place une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés. L'objectif n'est pas de demander aux États d'accepter d'harmoniser les taux de prélèvements, mais de déterminer des règles communes sur ce qui est imposable. *De facto*, bien des niches tomberaient, puisque de grandes entreprises transfèrent des bénéficiaires d'un pays à l'autre, en fonction des opportunités rencontrées (avantages fiscaux accordés par les Pays-Bas aux entreprises qui y déposent leurs brevets). Une initiative certes louable alors que les États sont sans cesse à la recherche de nouvelles ressources (20 % du revenu total généré par la TVA sont perdus, soit 100 milliards d'euros !) et que les règles budgétaires les empêchent de plus en plus d'avoir recours à la dette pour se

(1) Le système du *rescrit fiscal* (« tax ruling ») permet à une entreprise de demander à l'avance comment sa situation fiscale sera traitée dans un pays, et est utilisé par les multinationales pour faire de l'optimisation fiscale.

(2) Les 600 milliards qui manquent à la France (Seuil 2012). Corruption : nous sommes tous responsables (Seuil - 2014).

les administrations fiscales de la crise »

Europe (Bruxelles, 9-10 octobre 2014)



financer, sauf que le texte est bloqué depuis trois ans, par l'Irlande qui perdrait ainsi une partie de son attractivité !

Fiscalis 2020, programme de coopération financé par l'UE, illustre à lui seul l'ampleur du retard pris face à l'ambition affichée : il vise à donner aux administrations fiscales nationales les moyens de générer et d'échanger des informations et du savoir-faire. Il permettra d'élaborer et de gérer en partenariat de grands systèmes informatisés transeuropéens, dorénavant compatibles (la digitalisation de l'économie traditionnelle rend les services créés de plus en plus intangibles, d'où des difficultés à déterminer la localisation des profits, avec celle des activités, et par suite le pays d'imposition, faute de guichet unique). Difficultés aussi d'établir des réseaux interpersonnels pour mettre en relation des fonctionnaires nationaux de toute l'Europe, en vue d'apporter une contribution substantielle à la lutte contre la fraude fiscale, en soutenant ses États membres pour collecter les recettes dues à leurs budgets respectifs. Il s'agit d'un élément-clé des efforts déployés pour renforcer le marché intérieur européen.

Car que nous décrivent actuellement les collègues des services concernés ? Une politique d'austérité, qui entraîne

une suppression d'agents publics (Danemark le plus touché avec la suppression de 28,7 % des postes entre 2007 et 2011), une diminution du nombre et de la durée des contrôles (compensés par des logiciels de contrôle plus ou moins efficaces des déclarations pré-remplies et de l'auto-imposition), une aggravation des conditions de travail sans compensation financière. Et pourtant, il faut savoir que chaque agent de contrôle supplémentaire rapporte à l'État plus qu'il ne coûte !

La CESI, soucieuse de la préservation des services publics de qualité, garants d'une solide cohésion sociale, a rejoint l'an dernier la Plateforme européenne sur la Bonne Gouvernance fiscale qui assiste la Commission pour, en son sein, y faire contrepoids à l'important *lobby* financier et mieux défendre les agents fiscaux au sein d'administrations fiscales fortes et performantes pour une plus grande équité fiscale, une meilleure intégration fiscale et une lutte plus efficace contre toutes les formes de fraude fiscale. ■

Geneviève PEIRSMAN
Représentante FGAF



www.safpt.org

Territoriale

Lettre de la Secrétaire Générale

Chers Collègues,

Nous débutons cette année par une annonce terrible qui a vu la mort de plusieurs personnes n'ayant pour seule arme qu'un crayon.

Comment peut-on, au nom d'une idéologie, vouloir tuer ce qui est notre bien le plus précieux : notre Liberté d'expression ?

Cette action a déclenché un élan de solidarité comme il ne s'en est jamais vu et au lieu de tuer notre Liberté, elle l'a au contraire renforcée, les témoignages venus du monde entier sont là pour le confirmer.

Le SAFPT, dont les mots « Libre et Indépendant » prennent toute leur ampleur, s'associe bien évidemment à la peine immense des familles, que ce soient celles de *Charlie Hebdo*, comme celles de nos collègues policiers.

Vous présenter nos vœux après cela nous paraît déplacé et pourtant la vie continue, ne serait-ce que pour que ces personnes, qui sont décédées, ne soient pas mortes pour rien.

À toutes et tous, nous souhaitons une belle année 2015, tout en vous remerciant, les uns et les autres, pour le travail que vous avez accompli lors des élections professionnelles du 4 décembre dernier.

Le SAFPT a, par rapport à 2008, progressé au plan national de 47 %, ce qui constitue une très belle avancée. Toutes les personnes nouvelles, qui se sont investies pour ce résultat l'ont fait avec une foi dans notre organisation syndicale qui ne peut que nous combler de satisfaction et nous les en remercions très chaleureusement.

Le bouche à oreilles a fonctionné et les appels de dernières minutes nous ont permis de présenter des listes dans des communes où le SAFPT n'était pas implanté. Nous allons donc continuer ce travail de développement dès maintenant, pour que dans 4 ans, avec vous et grâce à votre implication sur le terrain, le SAFPT soit connu dans tous les départements.

Au vu également des résultats obtenus par la FGAF dans son ensemble, le SAFPT, qui en est la composante territoriale, ne peut que se féliciter de son affiliation à celle-ci.

Le travail commun est fructueux et ne peut que nous amener tous ensemble sur le grand échiquier national syndical.

Enfin, je tenais à vous faire savoir que le SAFPT sera reçu le 28 janvier 2015 à la DGCL, pour discuter des points statutaires restés en suspens, ou non encore débattus et qui se rapportent aux attentes essentielles des agents territoriaux.

Très cordialement,

Yolande RESTOUIN
Secrétaire Générale SAFPT

Élections professionnelles

du 4 décembre 2014 dans la FPH

Dans la Fonction Publique Hospitalière le scrutin des CTE a été marqué, au niveau national, par deux caractéristiques indubitables :

- **L'abstention, les votes blancs et nuls** ont encore une fois augmenté pour atteindre 48,1 % des inscrits. Cette moyenne ne reflète en rien les différences considérables que l'on trouve au niveau local entre les Établissements Publics de Santé (EPS) des grands centres urbains et les petits établissements sociaux et médico-sociaux de zones rurales : environ 35 % de participation dans les grands hôpitaux de la région parisienne, pour une participation souvent supérieure à 70 % en zone rurale.
- Même si la CGT a le plus fortement baissé (- 2 %) alors que l'UFAS-FGAF a progressé de 10 %, **l'ordre de représentativité est d'une parfaite stabilité**. Par ordre décroissant nous trouvons : CGT, CFDT, FO, SUD, UNSA, CFTC, CNI, **UFAS-FGAF**, CGC, SMPS, FAFP, FSU.

Notre score global est de **2 492 voix** dont 2 356 pour l'Île-de-France hors AP-HP. Cette performance nous permet de conserver notre siège au Conseil Régional Hospitalier (CRH) francilien du CGOS (Comité de Gestion des Œuvres Sociales) aux côtés de CGT, SUD, CFDT et FO.

Stabilité également dans le classement des départements :

- Comme en 2011, **le Val-d'Oise arrive en tête avec 1 192 voix (25,1 %)** recueillies dans les CTE locaux. **L'UFAS-FGAF 95** se trouve en 2^e position, juste derrière la CGT (28,2 %) et loin devant FO (3^e avec 14,9 %).

Par contre, dans l'élection aux Commissions Administratives Paritaires Départementales (CAPD), l'UFAS-FGAF 95 réalise une performance exceptionnelle, car, pour la 1^{re} fois depuis notre création, l'UFAS arrive en tête de l'élection aussi bien en voix (996, soit 26,1 %) qu'en nombre de sièges (12 sur 35) devant la CGT qui perd sa position de 1^{er} syndicat du département qu'elle détenait depuis plus de 30 ans !

Nos représentants siègeront aussi dans 8 Commissions de Réforme sur 10 !

Il faut savoir que cette victoire a été obtenue contre la concurrence acharnée de nos dissidents, qui ont obtenu 11,9 % des suffrages.

- **En Seine-et-Marne, l'UFAS-FGAF 77** réalise 785 voix (15,2 %) au scrutin des CTE et conserve la 4^e place dans le département, et il convient de souligner l'excellente performance de nos syndicats de petits établissements. Aux CAPD, **l'UFAS 77** garde la 4^e place en voix (692,

soit 16,8 %) mais prend la 3^e place en siège à SUD en **détenant 7 sièges**, derrière la CGT 11, et la CFDT 8.

En plus d'un siège en commission de réforme, détenu précédemment, nous gagnons les deux sièges de la CAPD 10 (sages-femmes).

- **En Seine-Saint-Denis, l'UFAS-FGAF 93** recueille 389 voix (soit 8,6 %) et prend la 4^e place pour l'élection aux CTE.

Au niveau local, de belles performances ont été obtenues dans plusieurs établissements, dans lesquels les syndicats autonomes auront la majorité absolue au CTE et notamment :

➤ **Pour les EPS :**

- **Le CH d'Argenteuil** (participation 30,9 %) :
 - **UFAS** : 401 voix (59,5 %) et 9 sièges sur 15,
 - CGT : 273 voix et 6 sièges.
- **Le CH Fontainebleau** (participation 43,7 %) :
 - **UFAS** : 227 voix (54,2 %) et 7 sièges sur 12,
 - SUD : 91 voix (21,7 %) et 3 sièges,
 - CFDT : 51 voix (12,2 %) et 1 siège,
 - CGT : 50 voix (11,9 %) et 1 siège.
- **Le CH Montfermeil** (participation 32,2 %) :
 - **UFAS** : 272 voix (53,2 %) et 7 sièges sur 12,
 - CFDT : 142 voix (27,7 %) et 3 sièges,
 - CGT : 98 voix (19,1 %) et 2 sièges.

➤ **Pour le social et le médico-social :**

- **Maison d'enfants de Luzancy** : participation 72,4 % :
 - **UFAS** : 55 voix (100 %) ; 4 sièges sur 4.
- **Maison de retraite St-Séverin** : participation 75,3 % :
 - **UFAS** : 55 voix (100 %) ; 4 sièges sur 4.
- **EHPAD Émile Gérard** : participation 30,2 % :
 - **UFAS** : 57 voix (100 %) ; 4 sièges sur 4.
- **EHPAD le Val d'Ysieux** : participation 90,3% :
 - **UFAS** : 30 voix (53,6 %) ; 2 sièges sur 4,
 - CFTC : 26 voix (46,4 %) ; 2 sièges.

Par ailleurs, il faut enfin mentionner le syndicat autonome du CHU de Nice qui, malgré une campagne très dure mais courageuse, a obtenu 138 voix à l'élection de son CTE.

Tous nos nouveaux élus auront besoin d'être formés dès 2015 ; aussi, nous mettrons en route les formations statutaires aux CTE et CHSCT dans les meilleurs délais sous l'égide de l'Institut Syndical de Formation de la FGAF.

Bonne année et meilleurs vœux à tous. ■

Le Bureau



Confédération Syndicale de l'Éducation Nationale

www.csen.fr

C'est fait !

À l'Éducation nationale, après trois années de « précarité », la CSEN a retrouvé la place qui était la sienne. La liste au Comité Technique Ministériel (CTM), présentée par le SNALC et le SNE, a obtenu 21 152 voix, ce qui permet à nos deux organisations d'être légalement reconnues comme « représentatives », au sens de la loi du 5 juillet 2010. La CSEN, pour les quatre années à venir, siègera donc parmi les 15 membres de cette instance. Confédération de syndicats proches du terrain, elle portera haut et fort, et avec l'ardeur et l'efficacité qu'on lui connaît, les positions, les avis et les revendications des collègues.

À la suite de ces élections, le **SNALC** conforte sa place de deuxième syndicat du second degré, place qu'aucun de ses « adversaires » ne conteste plus aujourd'hui. En effet, le SNALC compte 16 sièges de commissaires paritaires nationaux (CAPN) et près de 300 élus académiques. Le **SNE**, syndicat du 1^{er} degré a, quant à lui, doublé ses voix en CAPN et a conquis deux postes en CAPD.

Pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche, c'est cette année seulement qu'était réalisé le contexte électoral nouveau appliqué à l'Éducation nationale dès les élections de 2011. Le scrutin était donc, pour la première fois, ouvert à tous les personnels œuvrant dans le « Supérieur ». Par définition, cela était défavorable aux syndicats catégoriels, de surcroît dans le cadre d'un vote réalisé dans 263 établissements différents et à la différence du secondaire, toujours à l'urne.

Le SNALC et le **SPLEN-SUP**, lequel syndique les personnels de laboratoire, ont obtenu 1 705 voix. Dans les nouvelles conditions décrites, ce résultat est plus qu'honorable. Nos collègues du SPLEN-SUP, avec 902 voix, conservent 1 siège à la CAPN des ATRF. Par ailleurs, ils obtiennent 17 sièges en CAPA.

Au niveau des Comités Techniques Académiques, les résultats de la CSEN, composée cette fois-ci du SNALC, du SNE et du SPLEN-SUP, ont été tout aussi probants. Nous siégerons dans 7 académies (Corse, La Réunion, Lille, Montpellier, Nice et Poitiers) et dans 13 Comités Techniques Départementaux.

Cette victoire, nous la devons avant tout au travail de « terrain » effectué sans relâche, dans les écoles, les collèges, les lycées et les laboratoires, par nos militants qui, malgré des moyens en décharge réduits, n'ont pas compté leur temps et leurs efforts.

Cette victoire, c'est aussi le fruit des positions que nous défendons. Ce sont bien sûr des positions touchant à la gestion, comme notre opposition du premier jour à la réforme dite des « rythmes scolaires » ou notre revendication historique d'un statut pour la direction d'école. Mais ce sont encore des positions de principe : notre volonté de défendre, contre toutes les modes, une école de la transmission des savoirs, qui considère que la notation est un pilier, et le respect de l'enseignant une exigence indiscutable, sans laquelle tout enseignement est vain. Et c'est enfin, les projets innovants que nous présentons tel que celui du « collège modulaire » ou du « lycée de tous les

savoirs ». Alors que le ministère avoue qu'il ne parvient plus à pourvoir aux emplois et se voit réduit à recourir aux campagnes publicitaires pour pallier le manque de vocations, nous croyons que l'École doit donner force et vigueur à ces principes, pour redonner espoir aux maîtres qui la servent, inspirer des volontés d'exercer nos métiers et rendre du crédit à ses enseignements. Or, il y a urgence ! Les heures douloureuses que notre pays connaît nous rappellent que **l'Éducation nationale doit en effet être le creuset des valeurs républicaines, laïques et généreuses que le pays réclame. Elles ne pourront être transmises sans être portées par un enseignement rigoureux. La rigueur et l'exigence scolaire, c'est l'unique réforme efficace. Il faut la réaliser.**

Notre siège au CTM nous permet d'envisager ces quatre prochaines années sous les meilleurs auspices. Nous aurons à nouveau plus de temps pour écouter les collègues, plus de temps pour les défendre et défendre nos idées, surtout dans le contexte des réformes annoncées, plus de temps pour continuer à être une force de propositions pour le bien de notre École et de ceux qui la font vivre. ■

Jean-Claude HALTER
Secrétaire général de la CSEN



Victoire historique

du SNE-FGAF

www.sne.csen.net

En lui accordant un siège de suppléant au CTM, les élections professionnelles de décembre 2014 ont permis au SNE-FGAF de retrouver la représentativité et l'influence qui étaient les siennes il y a quelques années. En triplant quasiment les voix de notre organisation au niveau national, les enseignants du premier degré ont validé les analyses du SNE-FGAF. Réunis le 13 janvier à Paris, les membres du Bureau national ont analysé le scrutin et repéré les leçons qu'il faudra retenir pour poursuivre notre développement.

PREMIÈRE LEÇON ESSENTIELLE : l'union fait la force !

En faisant le choix, dès l'automne 2013, de mutualiser les moyens et de coordonner leurs actions, le SNALC et le SNE ont mené une campagne exemplaire : les visites d'écoles, actions privilégiées pour écouter le terrain et convaincre, ont pu être accompagnées par la diffusion de documents de qualité professionnelle, et une information régulière par Internet sur les revendications et les actions conduites par le SNE et le SNALC-FGAF. Visibilité et crédibilité du discours ont permis de faire mouche sur notre électorat, alors que les syndicats traditionnels, pourtant bien mieux dotés, peinaient à convaincre.

SECONDE LEÇON : soyons nous-mêmes ! En ne retenant pas la stratégie de rassemblement large de 2011 (Union pour l'École Républicaine), mais en centrant notre communication sur nos logos et nos revendications, les électeurs nous ont reconnus au moment du vote. Une élection est une dynamique, pas une addition. Le score du SNE est supérieur à celui de 2011, alors même que les trois autres syndicats de l'UER faisaient liste à part cette fois-ci !

TROISIÈME LEÇON : ayons une vision de l'école ! Les votes sont venus de toute la France, notamment 43 % de secteurs où nous ne sommes pas implantés mais où nos messages ont été perçus et compris. Il y a donc dans le pays une adhésion à nos idées, au-delà de la sympathie naturelle cultivée par la proximité dans les sections. Il faudra par

conséquent poursuivre l'affirmation d'une pensée claire et engagée au service des personnels, mais au-delà, au service de l'École de la République.

Ces moyens retrouvés seront mis au service d'une nouvelle ambition : convaincre la masse des professeurs des écoles et des directeurs qui n'ont plus confiance dans les syndicats traditionnels : une abstention de 55 % montre le potentiel considérable de progression. Le Syndicat National des Écoles doit se doter de sections sur tout le territoire national. Le SNALC sera à nos côtés dans cette implantation. Les élections de 2014 nous ont montré le chemin : nos revendications historiques, résumées par notre slogan « VIP » (Valoriser Inventer Protéger) sont désormais devenues des priorités pour un nombre grandissant de collègues :

- **autorité des maîtres,**
- **statut pour les directeurs,**
- **reconnaissance salariale,**
- **semaine de quatre jours pour les écoles qui le souhaitent,**
- **recentrage sur les fondamentaux (lire, écrire, compter)**

Notre succès ne doit pas être un prétexte à nous reposer, mais une obligation ardente à répondre aux attentes de tous les enseignants du premier degré. Et elles sont grandes ! ■

Pierre FAVRE

Président du SNE-FGAF

DERNIÈRE MINUTE

Le SNE-FGAF a participé avec toutes les organisations de la FGAF à l'élan de solidarité et d'union nationale qui a suivi les attentats des 7, 8 et 9 janvier. Défenseur de la liberté et de la laïcité, le SNE-FGAF est sorti pour la première fois de son champ syndical pour exprimer son soutien à la liberté de la presse et à nos forces de l'ordre. Le sursaut de tout un peuple montre les ressources d'un pays qui se croyait condamné à la sinistrose et qui se découvre paradoxalement avoir un destin à assumer. À la place qui est la sienne, le SNE-FGAF prendra toutes ses responsabilités pour défendre les valeurs républicaines et participer au redressement national devenu inéluctable.

Élections professionnelles 2014 : les résultats

1 siège SNALC au CTM (Comité Technique Ministériel)

www.snalc.fr

LES RÉSULTATS DU SNALC EN CAPN

SYNDICATS	CAPN CHAIRE SUP	CAPN AGRÉGÉS	CAPN CERTIFIÉS	TOTAL ÉLUS NATIONAUX
SNES-FSU	4	18	30	52
SNALC-FGAF	4	6	6	16
SGEN-CFDT	0	3	6	9
FO	0	3	6	9
UNSA	0	0	6	6
CGT	0	0	0	0
TOUS LES AUTRES SYNDICATS SONT « NON REPRÉSENTATIFS » ILS N'ONT PAS OBTENU DE SIÈGE AU CT MINISTÉRIEL				

Le SNALC présent dans 6 CTA (Comité Technique Académique)
Corse – Lille – Poitiers – Montpellier – Nice – La Réunion

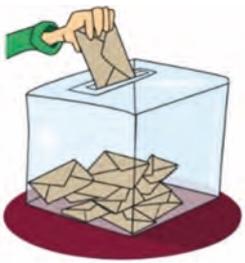
LES RÉSULTATS DU SNALC EN CAPA

ACADÉMIES	AGRÉGÉ		CERTIFIÉ	
	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
Aix	1	1	1	1
Amiens	3	3	3	3
Besançon	2	2	2	2
Bordeaux	1	1	1	1
Caen	2	2	1	1
Clermont	3	3	3	3
Corse	4	4	7	7
Créteil	2	2	2	2
Dijon	2	2	1	1
Grenoble	1	1	1	1
Guadeloupe	1	1	0	0
Lille	3	3	3	3
Limoges	2	2	3	3
Lyon	2	2	2	2
Mayotte	1	1	1	1

ACADÉMIES	AGRÉGÉ		CERTIFIÉ	
	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
Montpellier	3	3	3	3
Nancy	3	3	1	1
Nantes	2	2	1	1
Nice	3	3	4	4
Orléans	3	3	2	2
Paris	2	2	2	2
Poitiers	2	2	3	3
Polynésie	0	0	1	1
Reims	2	2	1	1
Rennes	1	1	1	1
Réunion	4	4	5	5
Rouen	2	2	1	1
Strasbourg	2	2	2	2
Toulouse	2	2	2	2
Versailles	3	3	3	3
TOTAUX	64	64	63	63

Résultats des élections du SPLen-SUP

www.splen-sup.net



Malgré le poids des personnels des établissements du Supérieur, le SPLen-SUP, qui est représenté surtout dans les EPLE, a obtenu des résultats très convenables aux élections professionnelles de 2014 : nous gardons un siège à la CAPN des adjoints techniques de recherche et de formation, beaucoup de sièges dans les académies où nous avons déposé des listes pour les CAPA des ATRF, ainsi qu'un certain nombre de sièges en comités techniques académiques avec le SNALC et le SNE.

De plus, sur le vote propre des ITRF du secondaire, le SPLen-SUP obtient le troisième résultat pour le vote au CTMESR, ce qui est loin d'être négligeable.

Nous remercions donc vivement tous les collègues qui nous ont fait confiance. Et de ce fait, pour pourrons continuer à être écoutés aux niveaux des rectorats et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Nos dernières démarches ont vu un aboutissement pour :

- nos demandes pour le mouvement des ATRF et des TRF qui ont été actées par le ministère (mise en place du mouvement inter-académique cette année, et possibilité pour les TRF de participer à AMIA... (cf. circulaire de rentrée),
- nous continuons à suivre l'avancée des experts concernant l'actualisation de REFERENS III et prendrons part aux réunions, afin d'éviter que le terme « Physique » ne disparaisse pas totalement de la BAP B, ce qui serait un réel problème pour les personnels ITRF travaillant dans les EPLE.

Le SPLen-SUP va continuer à défendre sans relâche tous les personnels : notre action est reconnue, des collègues des établissements du Supérieur nous font confiance et nous trouvons, dès à présent, au sein du SPLen-SUP des personnels de tous horizons.

Il est grand temps pour nous d'avoir une activité syndicale dépassant les EPLE ! ■

Le Bureau

afaq

ISO 9001

Qualité

AFNOR CERTIFICATION

La MGP certifiée ISO 9001

Une **qualité** de
service optimale



La MGP souhaite avant tout
satisfaire ses adhérents.

- L'**exigence** de la **qualité**
- Des **garanties** et des prestations
adaptées à vos **besoins**

MGP
La force d'être ensemble